

## Guide de l'artiste professionnel

*Comprendre le statut, les droits et les obligations de l'artiste professionnel*

**Note :** ce document est une fiche de présentation générale. Pour la version complète et à jour, contactez la direction technique compétente du MINAC ou la Délégation Régionale la plus proche.

### Objet du guide

Ce guide a pour vocation d'informer les artistes des arts et spectacles sur les conditions générales d'exercice de leur profession au Cameroun. Il rassemble, à titre indicatif, les principaux repères relatifs à la reconnaissance du statut d'artiste professionnel, aux démarches d'inscription au répertoire des artistes et aux dispositifs d'accompagnement existants.

Il s'adresse en priorité aux personnes exerçant une activité artistique à titre principal dans les domaines du spectacle vivant, de la musique, de la danse, du théâtre et des arts assimilés, ainsi qu'aux structures culturelles souhaitant mieux appréhender le cadre applicable à leurs collaborateurs artistes.

### Droits attachés au statut d'artiste

La reconnaissance du statut d'artiste professionnel ouvre, dans les conditions fixées par les textes en vigueur, l'accès à un ensemble de droits et de garanties destinés à sécuriser l'exercice de la profession. Ces droits portent notamment sur :

- La protection des œuvres et prestations dans le cadre de la propriété littéraire et artistique ;
- L'accès à une carte professionnelle d'artiste délivrée selon la procédure en vigueur ;
- La possibilité de bénéficier de programmes d'appui, de formation continue et d'accompagnement à la mobilité artistique ;
- La représentation au sein des organes consultatifs et professionnels du secteur culturel.

### Obligations de l'artiste professionnel

En contrepartie de ces droits, l'artiste inscrit au répertoire est tenu au respect de certaines obligations, qui contribuent à la structuration et à la crédibilité du secteur. Il s'agit notamment de :

- Fournir des informations exactes et actualisées lors de son inscription et de son renouvellement ;
- Respecter la réglementation applicable à l'exercice public de l'activité artistique ;
- Se conformer aux règles de déontologie et de bonnes pratiques du secteur ;

- Informer la direction compétente de tout changement de situation professionnelle significatif.

## Répertoire des artistes et avantages associés

---

L'inscription au répertoire national des artistes constitue une étape structurante pour l'accès à certains avantages. Le tableau ci-dessous présente, à titre indicatif, les grandes catégories d'informations généralement recensées dans ce répertoire.

| Catégorie      | Nature de l'information                   | Observation                                                 |
|----------------|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| Identification | Coordonnées et domaine artistique         | Voir l'inventaire complet auprès de la direction compétente |
| Statut         | Situation professionnelle déclarée        | Voir l'inventaire complet auprès de la direction compétente |
| Accompagnement | Dispositifs d'appui sollicités ou obtenus | Voir l'inventaire complet auprès de la Délégation Régionale |

Pour toute demande d'inscription, de mise à jour ou de consultation du répertoire, les artistes sont invités à se rapprocher de la direction technique en charge des arts et des spectacles ou de la Délégation Régionale du Ministère des Arts et de la Culture la plus proche de leur lieu d'activité.